



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-09-01

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le sept septembre deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le premier août deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Lydie BARATON, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie FAZILLEAU, Anthony PEIGNON, Karine MORIN, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Joël BONNET a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD,
Annie MARSAULT, Éric CATHELINEAU,

Absents non excusés : Patrice NIVault, Karine OLIVIER, Marie-Sandrine GIRARD,

Secrétaire de séance : MF TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 juillet 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, en date du 6 juillet 2023 avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Madame Carole STHEMER présente le réseau commun de 4 lieux différents de bibliothèques communales, nommé « lectures nomades », service de lecture publique créé il y a tout juste un an. C'est le premier réseau des bibliothèques créé sur le département. Harmonisation des horaires d'ouverture, animations, communication sur les réseaux sociaux, aspect numérique proposé aux abonnés ont été les premières actions menées. L'adhésion est gratuite et propose plus de 8 500 références en documents.

Madame Emmanuelle DECHARGÉ détaille l'activité, spécialement pour la bibliothèque de Saint-Pardoux. En 2022, 106 adhérents actifs, dont 26 nouvelles adhésions ont emprunté 1 647 documents. Le public abonné est plutôt des enfants et des personnes âgées de plus de 60 ans. 12 bénévoles sont actifs et viennent en aide au référent communal, pour assister aux réunions avec la médiathèque départementale, effectuer l'équipement des ouvrages (couverture des livres) et tenir les permanences.

Pour les futurs projets, il est prévu l'installation de la nouvelle bibliothèque : de 33m² à 130m², avec la création de la micro folies. Une animation sur une lecture musicale est programmée le 21 octobre prochain. Un club de lecture de BD va être créé et une rencontre est prévue le 4 novembre 2023. Les écoles, la halte-garderie et l'école de loisirs vont aussi venir plus régulièrement dans la nouvelle bibliothèque, dont l'ouverture est prévue pour décembre 2023.

Anthony PEIGNON, Audrey RIGAUDEAU, Patrick CLISSON entrent dans la salle, à 20h22. Emmanuel ROUSSELOT entre dans la salle, à 20h42. L'Assemblée compte désormais 17 votants.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-09-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », détaille les derniers dossiers, à savoir le suivi du chantier de l'extension de la bibliothèque et la date de fin des travaux, souhaitée fin novembre. La réception du bâtiment de la Maison des Assistantes Maternelles est prévue le 12 septembre prochain, avec une remise des clés le 15 septembre pour une ouverture prévue le 27 ou 29 septembre. Une inauguration est prévue pour novembre prochain. Monsieur GUINARD évoque le travail d'aménagements paysagers effectués par les agents techniques, près du City Stade. Concernant les travaux de la maison du bourg de la Francette, à Soutiers, l'accueil touristique a été pleinement utilisé cet été. Les travaux ont été réceptionnés ; il reste toutefois des blocages comptables pour régler les entreprises.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », précise le contenu des dernières actualités, à savoir la fête des associations, le 3 septembre, les animations sur le bmx freestyle, projection du film et le débat qui suivait. Les associations, au nombre de 20, ont enregistré de nouvelles adhésions.

Sophie AUGER entre dans la salle, à 20h59. L'Assemblée compte désormais 18 votants.

Audrey RIGAUDEAU, référent au Conseil Municipal des Jeunes, apporte un complément d'informations sur la programmation d'une nouvelle réunion, pour relancer les projets à la rentrée.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Restaurant Scolaire-Petite Enfance », détaille les derniers dossiers, à savoir 150 repas servis au restaurant scolaire, depuis lundi dernier. Pour la journée du 14 juillet, 183 personnes, dont 48 personnes hors commune, ont participé au repas.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie - développement local », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une programmation de réunion de la commission le 26 septembre. Le food truck de Sarah FRANCESCHI sera présent le mardi midi, à partir du 1^{er} octobre prochain, sur le parking de la boulangerie de 11h à 14h.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales et vie quotidienne », apporte un complément d'informations sur l'association Octobre Rose et la prochaine randonnée, le 15 octobre, de 9 à 12 heures, avec l'intervention de deux sage-femmes. Elle fait état d'une problématique du voisinage, dans le bourg de Saint-Pardoux, qui est en train de se résoudre paisiblement. Madame AUGER a rencontré, hier, le président de France Alzheimer et les personnes qui ont participé à une longue marche, avec une étape à Saint-Pardoux.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable », détaille les derniers dossiers, une rencontre avec DSNE et différents intervenants, pour une visite de 5 mares, situées aux hameaux : de Vouzalière, Chenulière, Russilière, La Brousse. Ces mares ont un intérêt écologique et aussi de protection contre l'incendie. Une réunion est programmée le lundi 11 septembre, avec Pays Bocage Branché, pour le remodelage d'une haie. L'association, la Buissonnante, va planter 200 arbres, en automne, en face la résidence de la Bazonnaire, avec le concours de l'école publique.

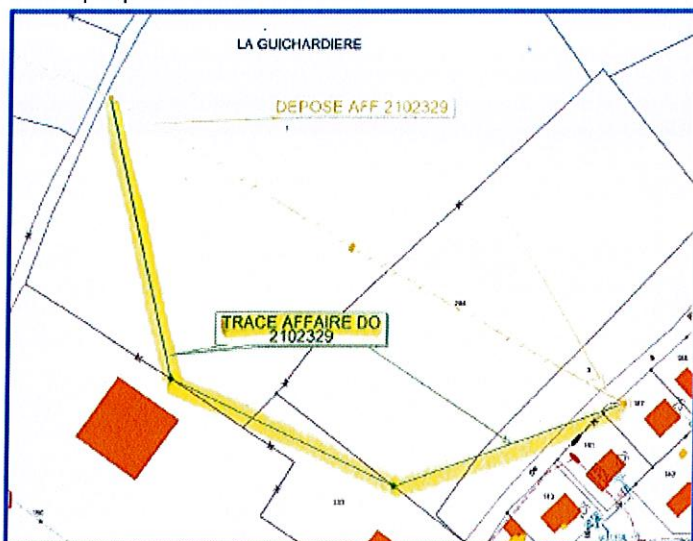
Emmanuel ROUSSELOT, référent à la commission « PLUi - Habitat - Agriculture », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la prise de contact infructueuse avec Atlantic Immobilière, pour le projet de construction de 4 logements sociaux, qui devaient se terminer fin décembre 2023.

Monsieur le Maire fait état de l'activité du pôle jeunesse, avec l'animateur Emile PARNAUDEAU, depuis son ouverture le 15 avril dernier. Il y a entre 10 et 20 jeunes présents, selon les semaines estivales. Les retours sont très positifs, pour une première année d'existence. Pendant l'été, une fresque sur le mur du Pôle jeunesse a été créé avec jeunes.

VOIRIE : Haute tension la Guichardière – Travaux et Plan de financement

Dans le cadre du projet de construction de la halle des sports, des contacts ont été pris par Gérédís, afin de modifier le réseau électrique existant, notamment par un déplacement du poste reliant la salle du foyer et la mise en souterrain de l'ensemble du réseau haute tension du bourg.

Le tracé proposé est le suivant :



Dans un premier temps, il s'agit de valider les modalités des travaux, proposées par Gérédís, pour une somme totale de 32 373,47 euros.

Après cette décision, le SIEDS nous fera savoir si notre projet serait éligible à un programme sur l'année 2024 et quel en sera le montant de la subvention.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités des travaux sur la ligne HTA, au lieu-dit la Guichardière, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Travaux

La Municipalité souhaite engager des travaux de rénovation des trottoirs et de l'évacuation des eaux pluviales dans les rues des Rambaudières et de l'Aumônerie.

Une consultation a été lancée, avec les résultats suivants :

Prestataire		Détail de la prestation Route des Rambaudières	Montant devis TTC	Classement
1	EIFFAGE	Réfection de 2 trottoirs, près du cimetière et pose d'enrobé bitume de 5 cm (en) beige	29 396.66	1
2	NOIREAUD TP		39 354.84	3
3	MTP 79		32 656.20	2

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, formulée par Eiffage pour la somme 29 396.66 euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Travaux (suite)

Une consultation a été lancée, avec les résultats suivants :

Prestataire		Détail de la prestation Impasse de l'Aumônerie	Montant devis TTC	Classement
1	EIFFAGE	Réfection d'un trottoir, bi-couche beige Rénovation de l'évacuation des eaux pluviales	8 414.89	1
2	NOIREAUD TP		8 893.82	3
3	MTP 79		8 472.15	2

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, formulée par Eiffage, pour la somme de 8 414.89 euros avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Aménagement mobilier – Maison du bourg -Soutiers

Suite à l'ouverture de la maison du bourg de Soutiers, il est nécessaire d'aménager la maison des associations, avec du mobilier pour une salle de réunion et de rencontres entre bénévoles des associations locales. Un espace co-working, en deux pièces différentes, est également à aménager.

Selon un cahier des charges précis, une consultation a été lancée, pour le lieu « Salle des Associations », dont voici les résultats :

Prestataire		Salle des Associations		Montant devis TTC	Classement
1	LIERE	12 tables pliantes 30 chaises polypro Pupitre Patères Tableau blanc Tableau liège Acoustique	<ul style="list-style-type: none"> • Table de 140x80 • Esthétisme chaises moins intéressant • Tableau liège 200x120 • Tableau blanc 250x120 	14 516,22	2
2	MARCIREAU		<ul style="list-style-type: none"> • Esthétisme chaises plus attrayant • Solution vestiaires non retenue (inadaptée) • Tableau liège 200x120 • Tableau blanc 250x120 	13 667,44	1

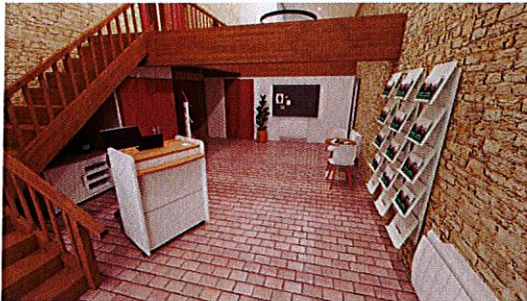
Les visuels sont les suivants :



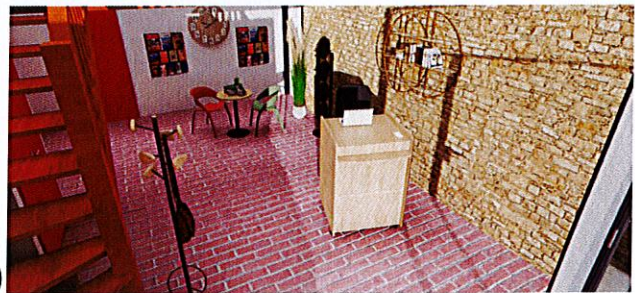
TRAVAUX : Aménagement mobilier – Maison du bourg -Soutiers (suite)

Une consultation a été lancée, pour le hall d'accueil, dont voici les résultats :

Prestataire		Hall d'accueil	Montant devis TTC	Classement
1	LIERE	Table 2 chaises - 1 chaise haute	3 881,00	2
2	MARCIREAU	Accueil mobile Présentoirs divers	2 834,65	1



②



Une consultation a été lancée, pour la mezzanine de l'espace co-working, dont voici les résultats :

Prestataire		Mezzanine – Espace co-working	Montant devis TTC	Classement
1	LIERE	Table 6 places - 3 Chaises Banquette – Mange debout	9 057,06	2
2	MARCIREAU	Meuble évier – Casiers Table basse – 2 Fauteuils	7 075,22	1



②

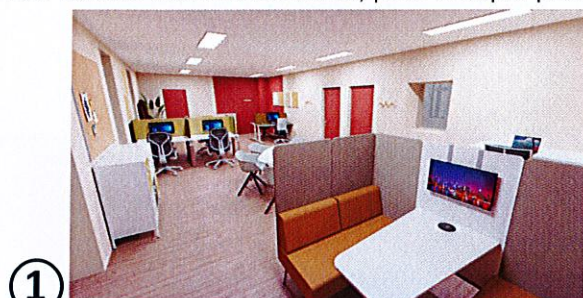


TRAVAUX : Aménagement mobilier – Maison du bourg -Soutiers (suite)

Une consultation a été lancée, pour la salle de co-working, dont voici les résultats :

Prestataire		Salle de co-working		Montant devis TTC	Classement
1	LIERE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 4 bureaux ◆ Panneaux amovibles ◆ Tables en hauteur ◆ Chaises hautes ◆ 6 Chaises de bureau ◆ Table 6 places ◆ Cabine de réunion ◆ Meubles de casier 	Esthétisme bureau plus intéressant Panneau amovible double Chaise de bureau : galbe lombaire Chaise : qualité bois (chêne, noyer) Meuble bas 6 cases	25 343,16	2
2	MARCIREAU	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Armoires portes coulissantes ◆ Acoustique ◆ Tableau liège ◆ Chevalet mobile 	Esthétisme bureau classique Epaisseur panneau amovible plus importante Chaise : design coloré Meuble haut 8 cases	19 437,37	1

Les visuels sont les suivants, pour chaque prestataire sollicité :



Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution d'aménagement la plus appréciée, formulée par l'entreprise MARCIREAU, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Les élus s'engagent à regarder de plus près la qualité de chaque produit proposé, notamment sur l'épaisseur des matériaux. Une négociation va être formulée, notamment sur les frais de montage qui s'élèvent actuellement à 4 000 euros H.T.

Jacky FAVREAU sort de la salle, à 22h47. L'Assemblée compte désormais 17 votants.

TRAVAUX : Avenants – Maison des Assistantes Maternelles

Dans le cadre de la construction de la MAM, il convient de conclure les avenants suivants au marché signé avec les entreprises titulaires des lots considérés, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2023-10-01a, en date du 6 octobre 2022, relative à l'attribution des marchés de travaux :

- **Lot n° 10 : Plomberie**

Suppression d'une porte de douche

La totalité des travaux représente donc une moins-value de 579,49 euros H.T., soit 695,39 euros T.T.C

L'avenant n° 1 à conclure avec l'entreprise SARL AUGER représente une diminution globale de 2,19 % de son montant initial, portant le nouveau montant du marché à la somme de 25 920,51 euros H.T. (31 104,61 euros TTC).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant numéro 1, détaillé ci-avant, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- **Lot n° 4 : Ravalement**

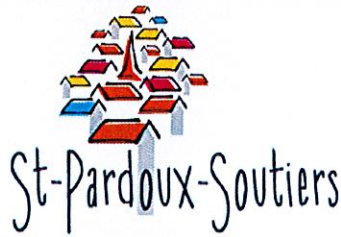
Suppression du mur de clôture et ajout d'un dessous de bardage

La totalité des travaux représente donc une moins-value de 909,07 euros H.T., soit 1 090,88 euros T.T.C

L'avenant n° 2 à conclure avec l'entreprise SARL RMT représente une diminution globale de 5,72 % de son montant initial, portant le nouveau montant du marché à la somme de 24 082,82 euros H.T. (28 899,38 euros TTC).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant numéro 2, détaillé ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-09-01

FINANCES : Décision modificative numéro 2 – Budget principal

Suite à la décision n°2023-07-18, lors de la séance du 6 juillet dernier, il convient d'effectuer un transfert de fonds, entre la section d'investissement et la section de fonctionnement, pour le versement d'une aide d'un montant de 18 000 euros, pour l'installation du local technique des chasseurs de l'ACCA.

Ainsi, le receveur principal propose les virements de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023	OPFI	Opération de transfert entre section	18 000,00
65	6574	-	Subvention de fonctionnement aux associations	18 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Opération de transfert entre section	18 000,00
23	2315	172	Installations, matériel et outillage technique	18 000,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative numéro 2 du budget principal de l'exercice comptable en cours, détaillée ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

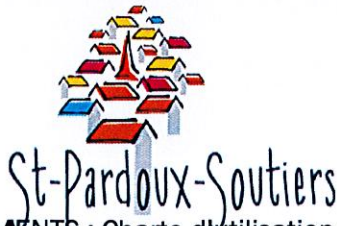
FINANCES : Clôture budget annexe – Village des Chaumes

Le receveur principal demande à l'Assemblée de valider la clôture définitive du budget annexe dénommé 'Village des Chaumes', à la date du 31 décembre 2023.

Cette fermeture permettra d'effectuer les dernières opérations comptables et le transfert des restes du fonds vers le budget principal. Le compte de TVA pourra également être clos, auprès des services de la DGFIP.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la clôture définitive du budget annexe 'Village des Chaumes', à la date du 31 décembre 2023, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-09-01

BATIMENTS : Charte d'utilisation de la Maison des Associations

Un travail a été rédigé pour la rédaction de ce document, avec une lecture réalisée par plusieurs élus.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le contenu de la charte d'occupation de la maison de bourg de Soutiers, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Tarifs de location du co-working – Maison du Bourg de Soutiers

Il est proposé de réfléchir et construire la tarification et les prestations offertes par l'espace de co-working. Quelques exemples de tarifications de plusieurs endroits sont proposés. Ce sujet sera proposé à la prochaine séance du Conseil Municipal.

INTERVENANTS EXTERIEURS – Adhésion à l'association Nhaie'Mrod – « Plantons en 79 »

Dans le cadre du projet environnemental sur l'ensemble du territoire communal, la Municipalité a la possibilité d'adhérer à une association, Nhaie'Mro « Plantons en 79 », qui peut superviser la plantation de haies champêtres, de bosquets ou d'arbres isolés.

Le contrat de plantation se déroule sur 15 ans, avec une cotisation annuelle de 100 euros. Le cahier des charges est précis, notamment pour la période de plantations et pour la préparation du terrain.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion à l'association Nhaie'MRod, par le versement d'une cotisation annuelle de 100 euros et la signature d'une convention de partenariat, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Numérotation habitation

Le bureau municipal a reçu la demande d'une habitante de Soutiers, dans la Rue du Val de Flore, pour la numérotation de sa nouvelle habitation. Il est donc proposé la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
318 B1080	Lotissement la Prairie 2 Champ Poupard - SOUTIERS	5 Lotissement la Prairie 2 Champ Poupard - SOUTIERS
318 B1006	Nom : Commune de Soutiers Adresse : Le Bourg	Nom : Maison des Associations Adresse : 1 Route du Val de Flore
318 B0647	Nom : Commune de Soutiers Adresse : Le Bourg	Nom : Accueil touristique / Co-working Adresse : 3 Route du Val de Flore
318 B0575	Nom : Commune de Soutiers Adresse : Le Bourg	Nom : Accueil touristique / Co-working Adresse : 3 Route du Val de Flore

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la numérotation des habitations, telle que décrite ci-avant, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-09-01

TRAVAUX : Prestation d'hydrocurage – Le Poirier

Il s'agit d'un devis pour travaux supplémentaires au chiffrage déjà validé en date du 30 mars dernier (délibération n° 2023-03-30-15) : 3 jours de passage caméra + 3 jours d'hydrocurage, pour un montant validé de 8 449.20 euros TTC. Les travaux ont été réalisés.

Ce nouveau devis s'élève à 11 247,60 euros TTC, pour 8 jours supplémentaires (4 jours de passage caméra et 4 jours d'hydrocurage) de prestation non chiffrée dans la consultation initiale.

Le Bureau Municipal s'est interrogé sur le montant de ces travaux supplémentaires, qui s'élèvent au-delà maintenant de la proposition formulée par l'entreprise candidate non retenue.

De plus, les élus s'interrogent sur la nécessité de ce complément d'hydrocurage, si les réseaux étaient à refaire. Les échanges avec la maîtrise d'œuvre retenue sur ce chantier n'ont pas pu guider les élus du bureau municipal pour présenter des axes de décision à l'Assemblée délibérante.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le refus du détail de cette deuxième solution financière, d'un montant de 11 247.60 euros TTC, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire propose qu'un contact soit repris avec le maître d'œuvre, pour évoquer ce sujet.

Informations et questions diverses

- *Concernant le restaurant scolaire et la mise en place de la tarification sociale à 1 euro le repas*, les services de la mairie sont dans l'attente de recevoir les règlements intérieurs signés par les familles. Une relance va être faite très prochainement par les directrices des deux écoles.
- *Synthèse de diagnostic sécurité incendie* : le SDIS a rendu son diagnostic, avec notamment l'installation de poches d'eau à la place des mares, pour avoir un débit minimum de 120 m³ et l'accès systématique à la réserve d'eau. Il serait demandé à la Municipalité un investissement de 389 000 euros HT. Les travaux pourraient être phasés sur plusieurs exercices budgétaires.
- *Organigramme de clés* : un rendez-vous est pris avec un technicien de l'entreprise PILLET-GINGREAU, pour rationaliser l'utilisation des clés, sur l'ensemble des locaux communaux.
- *Recrutement VTA* : Sur 13 candidats, Madame Léonie SAGOT a été choisie par le bureau municipal, pour un contrat de 18 mois, pour l'ouverture des micro folies, à côté de la bibliothèque de Saint-Pardoux.
- *Village d'avenir* : La préfecture a sollicité la commune pour le nouveau label « Villages d'Avenir ». En effet la commune est éligible. Le maire propose que la commune envoie sa candidature, sachant que le principal avantage de ce label est de pouvoir profiter d'une ingénierie pour co-piloter les projets à venir. Ce label vient en complément de celui nommé « Petites villes de demain », où par exemple, la commune de COULONGES-SUR-L'AUTIZE a été choisie. Des fonds sont fléchés, au détriment d'autres subventionnements d'Etat.
- *Élaboration de la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables* : une enquête publique devra être lancée. Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner, sur ce sujet avant la fin du mois de novembre.

Informations et questions diverses

- Dates à retenir :

- 15 septembre : soirée sous les chênes « gang of musette »
- 15 septembre : COPIL projet NET Nature Extraordinaire
- 18 septembre : réunion des équipes des agents
- 19 septembre : conférence des maires
- 21 septembre : cinéma « Pour l'honneur »
- 22 septembre : remise des diplômes des familles nombreuses (sera probablement reportée)
- 27 septembre : formation agents du restaurant scolaire
- 2 octobre : réunion syndicale Pays de Gâtine
- 3 octobre : comité de pilotage Leader
- 5 octobre : conseil municipal
- 15 octobre : marche octobre rose
- 21 octobre : repas des aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h43.

La Secrétaire de séance,
Marie-France TALINEAU



Le Maire,
Johann BARANGER

